



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 22 mai 2019

Présidence de Monsieur François Reymond.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis municipal n° 01/19,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude pour la régionalisation de l'épuration, de CHF 30.- par habitant, soit un montant de CHF 36'330.- pour notre commune;
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 36'330.- TTC pour le crédit d'étude pour la régionalisation de l'épuration;
- de prélever cette somme sur les disponibilités financières du compte affecté à cet effet, compte no 1010.40;
- d'amortir cet investissement par le fond de réserve « Attribution aux financements spéciaux » compte no 2800.20 Epuration, dans le Budget 2020.

Ainsi délibéré en séance du 22 mai 2019.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  François Reymond

La secrétaire  Sylviane Chappuis

